



## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 19 décembre 2014**

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHANTEREAU, FAUTRAT, LEVY, MM. BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PICARD, THION.

**Autres personnalités :** MMES DUBOIS, Député, DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BOURGEOIS, TARTINVILLE.

**Autres personnalités :** MMES CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, MM. NOLLAND, Maire de Pithiviers, PAGE, Trésorier de Pithiviers.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 novembre 2014 ;
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Demande de subvention pour le poste de « Chef de projets Urbanisme et Développement Durable » ;
- « Grenellisation » du SCoT : demande de subvention ;
- « La Route du Blé en Beauce » 2015 : actions et financement du poste de « Chef de projets » ;
- Contrat Global d'Actions Essonne amont : attribution du marché « inventaire des zones humides » ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et remercie Mme DUBOIS, Député, et M. le Sous-préfet de leur présence. Elle rappelle que la convocation au Bureau a été faite en deux fois pour permettre l'ajout du point sur la demande de subvention pour la « grenellisation » du SCoT, le courrier de la DDT étant arrivé après l'envoi de la convocation par courrier.

Mme BEVIERE donne lecture du pouvoir reçu :

M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. CITRON.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 novembre 2014**

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été faite en amont du Bureau ; elle ne relève pas d'observation en séance.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **Contrat régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention**

Mme BEVIERE rappelle que le Contrat régional de Pays se termine fin juin 2015 et que les dossiers doivent être soldés avant fin juin 2016.

- Association d'Aide à Domicile aux Personnes Âgées du Canton de Puisieux (AADPA) : « Acquisition d'un véhicule de portage de repas à domicile ».

Mme BEVIERE rappelle que l'objet du projet est d'acquérir un véhicule de portage de repas à domicile pour les personnes âgées du canton de Puisieux, celui utilisé actuellement, ancien, ne permettant plus de recevoir l'agrément des services vétérinaires. L'association a accepté l'offre commerciale de la concession Renault de Puisieux pour un véhicule de type « Kangoo Express » adapté isotherme.

Le montant de l'investissement s'élève à 22 407,50 € ; la subvention régionale demandée est de 4 400 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

- Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais : « Financement du chef de projets urbanisme et développement durable – année 2015 ».

Mme BEVIERE explique le cadre dans lequel ce recrutement s'est effectué. Elle précise qu'Olivier FLORINE a remplacé Eloïse ELISA en octobre dernier au poste de Chef de projets. Mme BEVIERE rappelle ses missions.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 23 215 € ; la subvention régionale demandée est de 11 600 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**Demande de subvention pour le poste de « Chef de projets urbanisme et développement durable »**

Mme BEVIERE précise que cette délibération est liée à la demande de subvention auprès de la Région. Elle donne lecture des articles de la délibération, en précisant que le Pays arrive à la fin des trois ans de financement régional sur ce poste. Il conviendra de trouver d'autres sources de financement si une subvention dans le cadre du prochain contrat régional n'est pas recevable.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**« Grenellisation » du SCoT : demande de subvention**

Mme BEVIERE indique qu'à la demande de M. BRILL, chef de service à la DDT du Loiret, une compensation financière est mobilisable pour les actions engagées par le Pays pour « grenelliser » le SCoT. Des disponibilités sur les lignes de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) permettent d'allouer 10 000 € au Pays. Il s'agit ici d'une délibération officialisant la mise en œuvre de la « grenellisation » du SCoT, le recrutement d'un agent contractuel en marquant le premier pas, ce qui permet de déclencher cette compensation financière.

Mme BEVIERE salue auprès de M. le Sous-préfet, la réactivité des services de l'Etat sur ce dossier.

Mme BEVIERE précise qu'une délibération sera prise en Comité syndical pour officialiser l'engagement du Pays pour la « grenellisation » en 2015. Là encore, des subventions de l'Etat sont possibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**La Route du Blé en Beauce**

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET qui rappelle les origines de la Route du Blé en Beauce. M. GUERINET précise qu'une chargée de mission a été recrutée il y a deux ans et demi pour lui donner corps. Un cabinet d'études avait été missionné pour élaborer la stratégie à moyen et long termes.

Le tableau joint au dossier du Bureau permet de rappeler la répartition financière entre les partenaires. Celui-ci a été expliqué lors d'une réunion extraordinaire du 7 novembre dernier à Orgères-en-Beauce.

M. GUERINET rappelle les points de décisions de cette rencontre, puis commente le tableau financier pour les années 2015 et suivantes, notamment la demande faite aux Pays pour 2015.

M. GUERINET insiste sur une phrase importante : « dans le cas où l'un des Pays partenaires ne souhaiterait consentir à cet effort, il porterait la « responsabilité » de stopper définitivement La Route du Blé en Beauce ».

La question posée au Bureau est donc de savoir s'il accepte de consentir à un effort financier de 1 700 € au titre de l'année 2015.

Mme FAUTRAT indique que le travail réalisé autour de La Route du Blé en Beauce est utile pour le territoire et que le rôle du Chef de projets est indispensable pour le développement des actions.

**Les membres du Bureau décident à l'unanimité de consentir à un effort financier de 1 700 €, car La Route du Blé en Beauce doit perdurer. Cette décision est liée à la participation financière de tous les Pays partenaires.**

**Contrat Global d'Actions Essonne amont** : attribution du marché « inventaire des zones humides »

Mme BEVIERE rappelle les objectifs de cette étude, liée aux dispositions du SAGE Nappe de Beauce. Il s'agit ici de demander la mobilisation des subventions auprès de la Région Centre et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Affaires diverses**

- Appel à projets Territoire à Energie positive et Croissance Verte. Mme BEVIERE rappelle que cet appel à projets avait été évoqué précédemment en Comité syndical et en Bureau. La candidature du Pays a été envoyée. Mme BEVIERE donne la liste des dix structures du Loiret ayant répondu. Au niveau national, 528 dossiers ont été envoyés.

- Transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR). Mme BEVIERE précise qu'une demande officielle aux services de la Sous-préfecture a été faite pour valider la procédure de cette transformation. Mme BEVIERE donne lecture du mail de réponse reçu par le Pays.

Mme CHANTEREAU se questionne sur les changements que cette transformation occasionnerait. Mme BEVIERE lui répond que dans les faits, les statuts du Pays ayant déjà été changés en 2014, les ajustements seraient très à la marge. Les syndicats sans fiscalité propre ne cotisant pas au Pays, il n'y aura pas de changement sur la participation financière des collectivités.

M. THION confirme que la non transformation du Pays en PETR pourrait, à l'inverse, être plutôt préjudiciable.

Cette question sera abordée à l'ordre du jour du prochain Bureau et du prochain Comité syndical.

-Divers.

La date du prochain Bureau est fixée au vendredi 23 janvier 2015. La date du prochain Comité syndical est fixée au jeudi 5 février 2015, pour aborder les orientations budgétaires.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h40.

**Monique BEVIERE, Présidente**